



Divonne-les-Bains
L'Ain en Léman



LE GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2024-2025

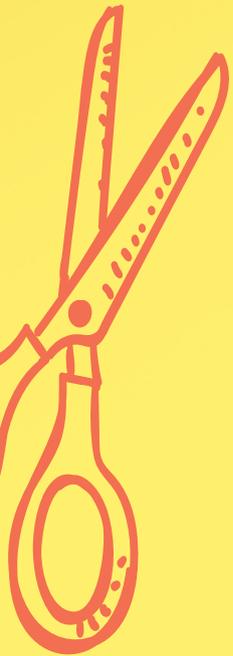




SOMMAIRE



- P. 04** LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS
- P. 05** LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
- P. 06** LE PERSONNEL DANS LES ÉCOLES
- P. 07** LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES
- P. 08** RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DU CENTRE
- P. 09** UNE COUR VÉGÉTALISÉE À L'ÉCOLE D'ARBÈRE
- P. 10** LE BUDGET
- P. 11** LA RESTAURATION SCOLAIRE
- P. 12** TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DU TEMPS MÉRIDIAN
- P. 13** LES ACCUEILS DE LOISIRS
- P. 14** DE NOUVELLES MISSIONS POUR ALFA3A
- P. 15** UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE POUR GUIDE D'ACTIONS
- P. 16** LE TEMPS PÉRISCOLAIRE, LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES
- P. 17** TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
- P. 18** LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ
- P. 19** VIE DE L'ENFANT ET EMPLOI DU TEMPS





MOT DES ÉLUS



Vincent Scattolin,
maire de Divonne-les-Bains



Patricia Loth,
maire-adjointe déléguée aux affaires
scolaires, à la jeunesse et aux solidarités

« Chères Divonnaises, chers Divonnais, chers parents,

Le lundi 2 septembre, plus de 1 200 élèves de maternelle et d'élémentaire ont retrouvé le chemin des écoles de Divonne-les-Bains à l'occasion de la rentrée 2024.

L'éducation et le bien-être de nos jeunes divonnais est l'une des priorités de notre mandature. Notre équipe municipale a pensé et mis en place des projets en faveur de ce jeune public. L'année 2024 en est l'exemple même, notamment en matière d'infrastructure. Nous avons entrepris d'importants travaux de rénovation. La cour maternelle d'Arbère a été totalement réaménagée et végétalisée. Nous avons investi près de 450 000€ pour permettre aux élèves d'avoir un espace plus moderne, plus fonctionnel, plus sécurisé et plus confortable.

Mais ce n'est pas tout. Les investissements financiers de la ville dans nos écoles vont se chiffrer en millions d'euros. En effet, la rénovation de l'école élémentaire du Centre, datant des années 1950, sera prochainement engagée. Près de 4 millions d'euros sont ciblés sur ce projet en faveur d'une nouvelle fois du bien-être de nos jeunes divonnais. Plus globalement, l'ensemble de nos écoles fait l'objet d'un audit de performance énergétique qui doit nous permettre de prioriser nos dépenses pour refaire de nos écoles des lieux de vie où il fait bon vivre pour tous. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur les toitures afin de couvrir leurs besoins en énergie. Ces investissements sont importants et ne peuvent être supportés par nos finances qu'en s'étalant dans le temps. Nous avons aussi sollicité l'aide de nos partenaires institutionnels.

En matière d'organisation, nous avons renouvelé notre Délégation de Service Public (DSP) concernant la gestion et l'organisation des temps péri et extra scolaires, des temps méridiens ou encore des accueils de loisirs lors du conseil municipal du 19 décembre 2023 à l'association Alfa3a pour une durée de trois ans, qui pourra être prolongée d'une année. Ceci représente un impact non négligeable sur les finances de la ville puisqu'il s'agira d'un contrat total de 3,3 millions d'euros. Il s'agit là pour notre équipe d'un investissement nécessaire pour les générations futures. Pour plus de cohérence d'ensemble, les effectifs d'animateurs ont aussi été confiés à la gestion du nouveau délégataire. Nous avons, en revanche, décidé de garder la gestion en régie de notre restaurant scolaire.



Des investissements fondamentaux

pour les générations futures



Ces budgets s'ajoutent à des dotations municipales de 46 euros par élève par an, une des plus hautes du pays de Gex. À ce montant s'ajoute la participation de la ville aux activités et projets sportifs, aux transports pour les activités en ville, à un soutien important aux associations scolaires pour leurs événements annuels ou encore à la distribution d'un dictionnaire à tous les enfants qui passent en 6^e. Des investissements fondamentaux dans nos écoles publiques mais également dans les écoles privées sous contrat où là encore la ville intervient de façon massive dans l'entretien des bâtiments.

Nous souhaitons à tous nos élèves, aux parents et aux équipes pédagogiques, une belle année scolaire. >>



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Lundi
2 sept 2024

RENTRÉE DES ÉLÈVES

VACANCES DU

Samedi
19 oct
2024 > Dimanche
3 nov
2024

INSCRIPTION
VACANCES D'AUTOMNE
Inscription du 16 sept. au 6 oct.

VACANCES DU

Samedi
21 déc
2024 > Dimanche
5 janv
2025

INSCRIPTION
VACANCES DE FIN D'ANNÉE
Inscription du 18 nov. au 8 dec.

*Ouverture du service les 23 et
24 décembre 2024 et les 2 et
3 janvier 2025*

VACANCES DU

Samedi
22 fév
2025 > Dimanche
9 mars
2025

INSCRIPTION
VACANCES D'HIVER
Inscription du 20 janv. au 9 fev.



INSCRIPTION SCOLAIRE
ENFANTS NÉS EN 2022
ET NOUVEAUX ARRIVANTS
*Inscription au mois de mars 2025
auprès du service scolaire*

VACANCES DU

Samedi
19 avril
2025 > Dimanche
4 mai
2025

INSCRIPTION
VACANCES PRINTEMPS
Inscription du 17 mars au 6 avril



> Mai
2025

INSCRIPTION ALFA3A
ET RESTAURATION SCOLAIRE

Mai 2025

VACANCES DU

Samedi
5 juil
2025 > Dimanche
31 août
2025

INSCRIPTIONS
VACANCES ÉTÉ
*Inscription du 2 au 22 juin pour le
mois de juillet.*

*Inscription jusqu'au 20 juillet pour le
mois d'août.*



LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Groupe scolaire Arbère

Directeur, David DAUVERCHAIN

📍 805, rue d'Arbère

✉ ce.0011218u@ac-lyon.fr

☎ 04 50 20 29 57

Groupe scolaire Guy-de-Maupassant

Directrice, Victoire HOGRAINDLEUR

📍 240, rue Guy de Maupassant

✉ ce.0011406y@ac-lyon.fr

☎ 04 50 28 73 84

École élémentaire du Centre

Directrice, Mélanie DEVOS

📍 133, rue du Mont Blanc

✉ ce.0011107y@ac-lyon.fr

☎ 04 50 20 02 65

École maternelle du Centre

Directrice, Géraldine DAVID

📍 55, rue du Mont-Blanc

✉ ce.0010134r@ac-lyon.fr

☎ 04 50 99 17 40

► LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE

2 ouvertures de classe
à l'école élémentaire
du Centre et
Guy-de-Maupassant



0 fermeture de classe

1 266 enfants inscrits
dans **4** écoles publiques
de la ville



488 enfants
en maternelles



19 classes

778 enfants
en élémentaires



29 classes

► RÉPARTITION DES EFFECTIFS DANS LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE

181 élèves – **7** classes

Petite section : 54 élèves

Moyenne section : 60 élèves

Grande section : 67 élèves

ÉCOLE MATERNELLE GUY-DE-MAUPASSANT

163 élèves – **6** classes

Petite section : 50 élèves

Moyenne section : 52 élèves

Grande section : 61 élèves

ÉCOLE MATERNELLE D'ARBÈRE

144 élèves – **5** classes

Petite section : 51 élèves

Moyenne section : 37 élèves

Grande section : 56 élèves

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE

315 élèves – **12** classes

CP : 64 élèves

CE1 : 67 élèves

CE2 : 73 élèves

CM1 : 57 élèves

CM2 : 54 élèves

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GUY-DE-MAUPASSANT

253 élèves – **9** classes

CP : 58 élèves

CE1 : 45 élèves

CE2 : 53 élèves

CM1 : 50 élèves

CM2 : 47 élèves

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'ARBÈRE

210 élèves – **8** classes

CP : 42 élèves

CE1 : 28 élèves

CE2 : 46 élèves

CM1 : 56 élèves

CM2 : 38 élèves



LE PERSONNEL DANS LES ÉCOLES



▶ LA DIRECTION D'ÉCOLE

- Représente l'école auprès de la commune et des autres instances,
- Prend toutes dispositions utiles pour que l'école assure sa fonction de service public : accueil et surveillance des élèves, dialogue avec leurs familles, respect de la réglementation,
- Le directeur d'école, en charge d'une classe ou non, est le gestionnaire et le coordinateur de l'école mais n'a pas de pouvoir hiérarchique sur les enseignants. Il est votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives au fonctionnement de l'école ou au parcours scolaire de votre enfant.

▶ L'AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap)

- L'AESH accompagne un/des élève(s) en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale. Il n'est généralement pas présent sur l'intégralité du temps de scolarisation de l'élève qu'il accompagne.

▶ L'ÉQUIPE DE LA CUISINE CENTRALE

- L'équipe d'agents de cuisine prépare les 1 000 repas quotidiens à la cuisine centrale. Pendant le temps méridien, sur les différents sites, cette équipe sert les repas aux enfants et côtoie les ATSEM et les animateurs.

▶ LES ANIMATEURS

- Présents sur les temps péri et extra scolaires, les animateurs encadrent les enfants pendant la pause méridienne. Ils sont chargés d'assurer leur sécurité, de les accompagner pendant le temps du repas et de proposer des animations récréatives. Sur le temps méridien, ils travaillent en lien avec les ATSEM et l'équipe de cuisine.

▶ LE CORPS ENSEIGNANT

- Transmet le savoir,
- Participe au développement de l'enfant et à l'acquisition des processus d'apprentissage,
- Tous les enseignants de l'école primaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer les enseignements dans tous les niveaux, de la petite section au CM2.

▶ LES ATSEM

Ces agents municipaux :

- Participent à la communauté éducative. Ce sont une véritable référence pour les enfants de maternelle tant sur le plan affectif que social,
- Assistent le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants selon la charte établie par la ville,
- Préparent et mettent en état de propreté les locaux et le matériel destinés aux enfants,
- Encadrent les différents temps périscolaires (pause méridienne).

▶ LE RASED

- Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté peut intervenir dans l'école, sur une demande des enseignants et avec l'accord des familles, lorsque des difficultés d'apprentissage passagères sont rencontrées par un ou plusieurs élèves. Il se compose d'une psychologue et d'une enseignante spécialisée.



LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES



► REPAS À 1 EURO

Dans le souci de prendre soin de chaque Divonnais et de pouvoir proposer à tous des repas de qualité, la commune a mis en place les repas à 1€ pour la restauration scolaire. Cette aide est accessible aux enfants des familles divonnaises relevant des tranches de quotient familial A et B, et concerne les enfants de la maternelle au CM2 des écoles publiques divonnaises. Avec la grille tarifaire actuelle, le dispositif touche encore plus de familles.

Pour plus d'informations et pour obtenir le dossier à compléter, contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 04 50 20 47 60 ou à social@divonne.fr

► LA COMMISSION VIE DE L'ENFANT

La Commission Vie de l'Enfant réunit l'ensemble des acteurs éducatifs (directeurs, enseignants, parents, Atsem, animateurs, accueil de loisirs). Les objectifs de cette assemblée sont nombreux : poursuivre l'investissement des élus et de la Direction Générale de Divonne-les-Bains, offrir une base d'information identique et commune à tous à propos des affaires scolaires et péri/extrascolaires, impliquer les parents dans l'organisation de la vie éducative de leurs enfants, créer un espace d'échanges bienveillants entre tous les acteurs éducatifs, harmoniser le fonctionnement général et les pratiques éducatives et se concentrer sur l'organisation et les projets collectifs.

Vous êtes parents d'un enfant scolarisé à Divonne-les-Bains ? Vous souhaitez vous impliquer dans les projets éducatifs ? Rejoignez la Commission Vie de l'Enfant. Toutes les informations auprès du service scolaire de la ville de Divonne-les-Bains : scolaire@divonne.fr



► LE SPORT DANS LES ÉCOLES

Labélisée Terre de Jeux 2024, la ville de Divonne-les-Bains travaille en étroite collaboration avec les directeurs d'écoles, le collège et les associations pour mettre à l'honneur le sport au sein des écoles. La semaine olympique s'est ainsi installée dans les écoles, les associations divonnaises se sont invitées dans les cours de récréation des écoles.





RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE



En matière de rénovation énergétique de ses bâtiments, la ville de Divonne-les-Bains a engagé un plan pluriannuel pour cibler les priorités. Un audit a été mené en 2023 sur six structures : le bâtiment de La Poste, l'école d'Arbère, l'école élémentaire du Centre, l'école maternelle du Centre, l'Esplanade du Lac et le gymnase. L'école élémentaire du Centre a été désignée comme prioritaire.

Plusieurs travaux seront engagés pour rénover l'école du Centre :

- Le ravalement des façades comprenant l'isolation extérieure et le revêtement.
- La réfection de la toiture comprenant l'isolation et la couverture.
- Le changement des menuiseries extérieures bois et l'ajout d'occultations.
- Le changement de tous les faux-plafonds intérieurs, ossature comprise.
- La rénovation et la mise aux normes des sanitaires.
- Le traitement acoustique (locaux et préau).
- La requalification des cloisonnements entre salles de classes et les couloirs.
- La réhabilitation des réseaux courants forts/courants faibles et la fibre.
- La reprise des peintures intérieures.

- La création d'un préau.
- Le développement des espaces verts et la réfection des enrobés.
- L'optimisation de l'entrée de l'établissement.
- La création d'une 13^e classe.
- Le déplacement ou la création d'un bureau de direction.
- La création d'une nouvelle salle de rencontre (accueil des trois conseils d'école annuels, associations) avec un accès indépendant.
- La création d'une nouvelle chaufferie individuelle au bois.
- L'installation d'un nouveau système de traitement d'air.
- La pose de panneaux photovoltaïques.

Les objectifs sont multiples : mise en conformité, correction des situations d'inconfort thermique et acoustique et réorganisation des locaux.

Le chantier s'effectuera en quatre phases, sur une durée prévisionnelle de 12 mois. Pour réduire les nuisances, un pré-fabrique sera installé pour accueillir les élèves dont les salles sont en travaux.

Le montant de cette rénovation est estimé à plus de 4 millions d'euros.

Le calendrier :

Dépôt des permis de construire : dernier trimestre 2024

Durée des travaux entre 1 an et 1 an et demi

Livraison : été/septembre 2026



UNE COUR VÉGÉTALISÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE D'ARBÈRE

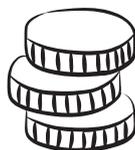


Intégrer la nature dans le quotidien des jeunes divonnais : voilà le principe même de la création d'une cour « Oasis ». Proposer des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, c'est le projet de la nouvelle cour de l'école maternelle d'Arbère qui est ouverte depuis la rentrée 2024.

Rafrâchir, aménager, végétaliser, désimperméabiliser sont les quatre enjeux du projet de la cour de l'école maternelle d'Arbère. « *Nous travaillons pour le bien-être de nos jeunes, explique Patricia Loth, maire adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et aux solidarités. C'est en ce sens que nous avons pensé le nouvel aménagement de la cour de l'école maternelle d'Arbère. Avec les enseignants, les Atsem et les parents volontaires, nous avons souhaité offrir à ces enfants un espace plus vert et plus adapté à leurs besoins.* »

Appuyée par l'Atelier Fontaine, la collectivité a dressé un cahier des charges afin de prendre en compte l'ensemble des demandes :

- La majeure partie du goudron a été remplacée par un sol drainant et perméable aux eaux de pluie.
- La surface des espaces verts a été augmentée.
- Six nouveaux arbres ont été plantés.
- Un préau a été installé pour protéger du soleil et de la pluie et couvre une surface trois fois plus importante que précédemment.
- Le bac à sable a été retiré car déconseillé pour des raisons d'hygiène. Il a été remplacé par des bacs de manipulations ergonomiques.
- Un théâtre de verdure pouvant accueillir une classe entière a été mis en place.
- Des modules 3D modernes et des jeux adaptés ont été installés.
- De nouveaux mobiliers ont été intégrés, dont certains permettent l'accès à des enfants en situation de handicap.
- Un tout nouveau circuit complet pour cycles, adapté aux souhaits des professionnels a été mis en place.



LE BUDGET

➤ Budget prévisionnel enfance / jeunesse 2024

Dépenses liées aux charges de personnel :

19 Atsem (dont 1 intersites), 13 agents de cuisine, 1 responsable scolaire, 1 assistante,
1 chargé de projet (50%)
Environ 1 400 000€*

Délégation de Service Public
péri/extrascolaire (Alfa3a)
1 190 000€

Alimentation
(cible à 80%
de produits
écoresponsables)
330 000€

Autres subventions
associatives
308 000€

Institution Jeanne
d'Arc (école privée
sous contrat)
126 000€

Transports
pour les activités
en ville et les collégiens
100 000€

Fournitures scolaires
(46€/élève)
61 000€

Activités
et projets sportifs
(Terre de jeux 2024)
50 000€

Matériel de cuisine
(entretien)
48 000€

Activités et matériels
(ski, PEdT**, revues,
NEFLE*** ...)
38 000€

Subventions
aux coopératives
scolaires
35 000€

Subventions
aux associations
scolaires
8 800€

Dépenses diverses
(pharmacie,
diététicienne,
PPMS**** ...)
6 200€

Conseil municipal des jeunes (CMJ)
2 500€

* Dépenses prévisionnelles de fonctionnement votées au budget primitif pour l'année 2024 (+budget supplémentaire). Ces enveloppes ne comprennent pas les données liées aux fluides, aux dépenses techniques et aux investissements.

** PEdT : Projet éducatif de territoire

***NEFLE : Dispositif de l'Éducation nationale Notre école, faisons-la ensemble

****PPMS : Plan particulier de mise en sûreté

Au total, nous pouvons compter près de 2 285 000€ de dépenses de fonctionnement liées directement aux enfants et aux jeunes divonnais, soit plus de 3 680 000€ avec les charges de personnel en 2024.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La cuisine centrale, située à l'école Guy-de-Maupassant, est ouverte depuis 2013. Elle dessert les quatre écoles publiques de la ville.

Stéphane Gropelly est le chef d'une équipe de treize agents dont un sous-chef pâtissier. Les menus sont élaborés en fonction d'un plan alimentaire, en partenariat avec une diététicienne, Marie Chouvier, et composés de produits écoresponsables (labellisé, biologiques, locaux, etc...). Les menus sont consultables devant les écoles, ainsi qu'en ligne sur l'espace famille sur le site internet de la ville. Ils sont affichés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés pour plusieurs raisons (approvisionnement, restes cuisinés pour limiter le gaspillage, opportunités d'achats de dernière minute, retard de livraison...).

Depuis 2017, la ville a fait le choix de s'orienter vers une cuisine de qualité, saine et responsable.

En raison d'une année scolaire touchée par une très forte inflation et une augmentation des prix des marchandises en moyenne de 15 à 20%, la mairie a décidé d'allouer un budget supplémentaire. Pour l'année scolaire 2023-2024, nous comptons 77% d'achats de produits écoresponsables, dont 44% d'ultra local (Ain/Haute-Savoie) et 34% de Bio pour 153 000 repas servis. La cuisine centrale se fournit auprès de producteurs gessiens : la ferme Assenare à Gex pour les pommes de terre, la bergerie de Baizenas à Thoiry pour l'agneau et la ferme Carrichon de Thoiry pour le bœuf et le veau. La part de produits écoresponsables tendra vers 80% pendant la prochaine année scolaire.



L'un des objectifs est la découverte de nouvelles saveurs ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire avec notamment :

- Compostage des déchets alimentaires organiques de la cuisine : utilisation d'un recycleur électromécanique et valorisation par les services de la mairie pour du terreau floral,
- Priorité aux plats faits maison : diminution des emballages liés aux produits industriels,
- 100% des serviettes utilisées sont en papier "éco label" contenant 70% de fibres recyclées,
- Suppression des barquettes en plastique pour le service, pots de yaourt compostables,
- Adaptation des portions selon la faim des enfants,
- Choix d'aliments de qualité,
- Pesée des déchets en fin de repas (depuis novembre 2020) : défi par école avec un tableau recensant les kilos de déchets,
- Respect de la loi EGalim : 67% de produits durables et de qualité.

L'équipe de la restauration scolaire tiendra son traditionnel stand de dégustation lors du festival Gourmandiv', les 5 et 6 octobre 2024. Venez nombreux vous régaler !



En 2023, Stéphane Gropelly, chef de la cuisine centrale de Divonne-les-Bains, et son équipe ont décroché le premier prix du concours d'innovation culinaire organisé par Grand Bourg Agglomération et les collectivités partenaires. Leur plat : un risotto de petit épeautre au bleu de Gex, courge musquée et carottes confites, a su égayer les papilles du jury.



TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DU TEMPS MÉRIDIEN

Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Divonne-les-Bains dans la mesure des places disponibles. L'accès au service est ouvert à tous, sans condition, seul le nombre de jours d'inscription par semaine peut être limité selon la priorité suivante :

<p>4 jours/ semaine</p> <p>justificatifs d'emploi (moins de trois mois) des deux représentants (ou d'un représentant dans le cadre d'une famille monoparentale)</p>	<p>3 jours/ semaine</p> <p>justificatifs d'emploi et/ou de recherche d'emploi des deux représentants (ou d'un représentant dans le cadre d'une famille monoparentale)</p>	<p>2 jours/ semaine</p> <p>sans justificatif</p>
--	--	---

Le temps méridien se déroule de 11h30 à 13h30 dans les quatre écoles publiques de la ville. La restauration scolaire est une prestation payante et non-obligatoire. Depuis janvier 2024, les familles doivent s'inscrire auprès de l'association Alfa3a.

L'enfant en maternelle est accompagné de son Atsem : service à table et temps d'animation.

L'enfant en élémentaire est accompagné d'animateurs : service et temps d'animation.

Ce temps de pause est un temps récréatif et de découverte au goût, à la vie en collectivité ainsi qu'à l'apprentissage de l'autonomie.

Un référent (Atsem ou animateur) est chargé d'assurer le suivi et le respect des objectifs du temps méridien ainsi que la bonne application de la charte du temps méridien.

Une facture est adressée aux familles tous les mois.

➤ Restauration scolaire

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
Tranche A : <499	3,10€
Tranche B : 500-999	4,20€
Tranche C : 1 000-1 499	5,00€
Tranche D : 1 500-1 999	6,10€
Tranche E : 2 000-2 999	6,90€
Tranche F : 3 000-4 999	7,60€
Tranche G : > 5 000	8,10€
Extérieur	9,50€

Tarif spécial PAI

Dans le cadre d'une allergie, sous présentation d'un certificat médical et d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), un panier repas sera à fournir quotidiennement par les responsables légaux. Une réduction forfaitaire de 2€ est alors appliquée par journée.

Aides du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale peut vous accompagner dans vos démarches et vous aider à financer une partie du séjour de vos enfants, sous conditions. Pour plus de renseignements, merci de contacter le service social au 04 50 20 03 49.



LES ACCUEILS DE LOISIRS



Les accueils de loisirs de Divonne-les-Bains sont des structures gérées par une association de loi 1901 : Alfa3a (Association Logement Formation Animation, Accueillir, Associer, Accompagner).

Ces structures sont habilitées par la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) Auvergne-Rhône-Alpes pour accueillir les enfants à partir de la première année de maternelle, et ce, jusqu'au CM2.

Les accueils de loisirs sont en capacité d'accueillir des enfants porteurs de handicaps sous réserve de conditions à voir directement avec la direction.

La commune de Divonne-les-Bains a confié l'organisation et la gestion de ses Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) extra et périscolaires à Alfa3a dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Les accueils de loisirs de Divonne-les-Bains, au-delà d'une réponse adaptée aux besoins des parents (garde, sécurité morale et affective), tiennent à apporter aux enfants qui leur sont confiés des valeurs éducatives. Ils se donnent pour mission de leur

faire vivre des moments de loisirs, de partage d'échange et de découverte qui leur permettront de grandir et de s'épanouir.

Le projet pédagogique peut être consulté par les parents auprès de la direction de la structure. Le projet éducatif Alfa3a est consultable sur le site internet : www.alfa3a.org

L'accueil de loisirs est une prestation payante et non-obligatoire. Tous les ans, les familles doivent renouveler le dossier auprès d'Alfa3a.

La DSP a été renouvelée pour une période de trois années avec possibilité de reconduction d'une année, et ce depuis le 1^{er} janvier 2024. Cela représente un budget conséquent pour les finances municipales de 3,3 millions d'euros sur trois ans.

+ d'infos

**📍 Pôle administratif - 22, allée Beaulieu
01220 Divonne-Les-Bains**

✉ divonne.animation@alfa3a.org

☎ 04 58 41 00 02

Nouveaux horaires du pôle administratif

Lundi	9 h - 12 h	14 h - 17 h
Mardi	7 h 30 - 12 h	15 h - 18 h
Mercredi	8 h - 12 h	15 h - 19 h
Jeudi	7 h 30 - 12 h	15 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 17 h



DE NOUVELLES MISSIONS POUR ALFA3A



Le 4 mars 2024, le maire Vincent Scattolin et Jacques Dupoyet, président d'Alfa3a, ont officiellement signé la convention de Délégation de Service Public (DSP) qui lie la ville avec l'association pour la gestion des accueils de loisirs, du temps méridien, extra et périscolaire.

Dans le cadre de cette Délégation de Service Public, de nouvelles missions ont été confiées aux animateurs d'Alfa3a.

Les missions confiées au délégataire sont multiples. Il s'agit notamment de gérer les accueils collectifs pour les enfants des classes maternelles et élémentaires en offrant un service de haute qualité avant, pendant et après l'école. Leurs actions s'appuient sur les lignes directrices du projet éducatif de territoire.

Les animateurs ont également la gestion de l'Espace Jeunes pour les collégiens, récemment rénové. « *Les exigences des parents augmentent naturellement. Nous avons souhaité adapter l'offre pour répondre à tous les besoins des enfants et des jeunes. En supplément de leurs activités classiques d'animations, trois nouvelles missions ont été apportées à cette Délégation de Service Public, explique Patricia Loth, adjointe déléguée aux affaires scolaires. En premier lieu celle de concevoir et mettre en œuvre un projet de développement en faveur des jeunes adultes, de 17 à 20 ans, afin de garantir des actions de prévention, d'information, de concertation et d'animation. Il est nécessaire de traiter la jeunesse dans sa globalité. Je souhaite que l'on encadre, propose à tous les jeunes des activités diverses.* »

La deuxième nouveauté est la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) élaboré par la collectivité en lien avec tous les acteurs de la jeunesse.

La troisième nouveauté concerne la gestion du temps méridien. Il revient au délégataire d'encadrer et d'animer la pause du midi (hors fourniture et élaboration des repas restant en régie), dans les quatre écoles publiques. « *L'objectif est de proposer un véritable projet pédagogique pendant le temps méridien, comme nous l'avons mis en place depuis l'année 2022-2023. Les animateurs pourront ainsi développer de nombreuses activités. Aussi, pour coordonner chaque action, chaque site disposera d'un référent.* » L'ensemble du personnel auparavant employé par la ville est désormais sous la responsabilité d'Alfa3a. « *Cela permet de lutter contre les difficultés de recrutement.* »

Le restaurant scolaire reste quant à lui géré par la collectivité.



LES GRANDS CHIFFRES

1

animateur par classe
soit 47 pour l'année
scolaire 2024/2025

3

c'est le nombre de
centres de loisirs
à Divonne-les-Bains

150

élèves en moyenne
inscrits au périscolaire
du matin

480

enfants en moyenne
lors du temps
périscolaire du soir
en comptant
l'Espace Jeunes

200

c'est la moyenne
d'enfants inscrits
aux centres de loisirs
pendant les vacances
scolaires

300

élèves en moyenne sont
accueillis le mercredi
dans les trois sites



UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE POUR GUIDE D' ACTIONS



La ville a rencontré, en 2021, l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, parents, Atsem, animateurs, directeurs, accueils de loisirs) avec l'objectif de mettre en exergue les difficultés rencontrées. Dans cette optique, une commission « Vie de l'enfant » a alors été créée pour les réunir. La rédaction d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été décidée et son contenu a été voté lors du conseil municipal du 18 octobre 2023.

Les objectifs sont multiples :

Garantir le bien-être de l'enfant et du jeune : Permettre l'intégration de tous, y compris les publics à besoins particuliers. Associer les bénéficiaires au fonctionnement des différents temps de la vie éducative.

Développer les connaissances et les capacités : Associer l'ensemble des acteurs éducatifs à l'élaboration des projets. Organiser des activités ludiques, des découvertes artistiques, culturelles, scientifiques et motrices.

Accompagner l'apprentissage à la citoyenneté et à l'autonomie : Créer un cadre adapté et des espaces aménagés. Partager les valeurs républicaines et laïques communes à tous.

Éduquer à une alimentation saine et à la pratique sportive régulière : Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et au goût. Promouvoir l'activité physique pour tous notamment au travers du label "Terre de Jeux".

Permettre de devenir un acteur actif de la transition écologique : Sensibiliser au développement durable. Garantir la mise en œuvre de gestes écoresponsables.

Offrir les moyens d'un apprentissage épanoui : Apprendre les fondamentaux éducatifs dans de bonnes conditions matérielles. Recruter, accompagner et former les professionnels pour assurer un encadrement de sécurité.

Considérer les jeunes comme une ressource citoyenne de la ville : Responsabiliser aux gestes civiques afin de les préparer à être des citoyens acteurs. Associer les jeunes aux projets municipaux, en lien avec les pouvoirs publics.

+ d'infos





LE TEMPS PÉRISCOLAIRE, LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

Périscolaire (avant/après l'école)

	JOURS	HORAIRES ACCUEIL	HORAIRES ARRIVÉE-DÉPART
Accueil du matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7 h 30 à 8 h 30	7 h 30 à 8 h 15
Accueil du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16 h 30 à 19 h 15	17h à 19 h 15

Mercredi

Matin sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h
Matin + repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 13 h 30
Repas + après-midi	Accueil à 12 h • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15
Après-midi sans repas	Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15
Journée avec repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15
Journée sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15

Extrascolaires (vacances)

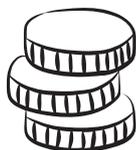
Matin sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h
Matin + repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 13 h 30
Repas + après-midi	Accueil à 12 h • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30
Après-midi sans repas	Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30
Journée avec repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30
Journée sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30



Accueil de loisirs
Divonne-les-Bains



Accueil de loisirs
d'Arbère
Divonne-les-Bains



TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Qu'est-ce qu'un Quotient familial ?

Le quotient familial divonnais est le résultat de l'étude des ressources de l'année N-1, valable pour la durée de l'année scolaire.

À quoi sert-il ?

Il permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives.

Comment est-il calculé ?

Il est calculé en prenant en compte toutes les ressources annuelles imposables ainsi que les prestations mensuelles versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Et si je ne fais pas calculer mon QF ?

Toutes les activités payantes auxquelles participe l'enfant seront facturées au tarif le plus haut. Ainsi, une famille dont les ressources permettraient de bénéficier d'une tranche inférieure, serait néanmoins facturée au taux le plus fort, se créant une dette injustifiée et sans possibilité de rétroactivité.

Comment faire si je suis dans une situation financière délicate ?

Les familles doivent prendre contact avec les services sociaux afin de faire évaluer leur situation et étudier les solutions adaptées à leurs difficultés. Les familles peuvent se rapprocher

du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par téléphone au 04 50 20 47 60 ou par mail à ccas@divonne.fr

Quelle incidence si je ne paye pas mes factures et quelles peuvent être les conséquences pour les enfants ?

Les enfants ne pourront plus participer aux activités péri ou extrascolaires (études, accueils...).



QUOTIENT FAMILIAL	MATINS, SOIRS FACTURATION AU FORFAIT		MERCREDIS ET VACANCES FACTURATION TEMPS DE BASE À L'HEURE		
	Périscolaire 3 - 12 ans		Accueil de loisirs 3 - 12 ans		
	Matin	Soir	Divonnais	Extérieur 1*	Extérieur 2**
TRANCHE 1 : < 500	1,80 €	2,49 €	0,75 €	0,99 €	2,35 €
TRANCHE 2 : 500 - 999	3,52 €	4,69 €	1,47 €	1,59 €	2,89 €
TRANCHE 3 : 1000 - 1499	4,58 €	5,92 €	1,91 €	2,17 €	3,43 €
TRANCHE 4 : 1500 - 1999	5,50 €	7,19 €	2,29 €	2,77 €	3,96 €
TRANCHE 5 : 2000 - 2999	6,25 €	8,67 €	2,61 €	3,16 €	4,32 €
TRANCHE 6 : 3000 - 4999	6,88 €	9,55 €	2,87 €	3,95 €	4,68 €
TRANCHE 7 : > 5000	7,34 €	10,18 €	3,06 €	4,31 €	5,04 €
SUPPLÉMENT REPAS	Petit déjeuner et goûter compris		3,60 €		

*Extérieur 1 qui concerne toutes les familles dont la résidence est dans une autre ville du département où la ville ne bénéficie pas d'une convention spécifique avec le centre d'animation de Divonne-les-Bains. **Extérieur 2 qui concerne toutes les familles dont la résidence principale est dans un autre département ou le pays de résidence n'est pas en France.

QUOTIENT FAMILIAL	MERCREDIS ET VACANCES FACTURATION AU QUART D'HEURE DE 7 H 30 à 9 H ET DE 17 H à 19 H 15 (18 H 30 VACANCES)		
	Accueil de loisirs 3 - 12 ans		
	Divonnais	Extérieur 1	Extérieur 2
TRANCHE 1 : < 500	0,19 €	0,25 €	0,59 €
TRANCHE 2 : 500 - 999	0,36 €	0,40 €	0,72 €
TRANCHE 3 : 1000 - 1499	0,48 €	0,54 €	0,86 €
TRANCHE 4 : 1500 - 1999	0,57 €	0,69 €	0,99 €
TRANCHE 5 : 2000 - 2999	0,65 €	0,79 €	1,08 €
TRANCHE 6 : 3000 - 4999	0,72 €	0,96 €	1,17 €
TRANCHE 7 : > 5000	0,76 €	1,08 €	1,26 €
SUPPLÉMENT REPAS	3,25 €		

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS COTISATION ANNUELLE DU TEMPS MÉRIDIEN
TRANCHE 1 : < 500	2 €
TRANCHE 2 : 500 - 999	4 €
TRANCHE 3 : 1000 - 1499	6 €
TRANCHE 4 : 1500 - 1999	8 €
TRANCHE 5 : 2000 - 2999	10 €
TRANCHE 6 : 3000 - 4999	12 €
TRANCHE 7 : > 5000	14 €



LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) s'applique aux enfants ayant un besoin spécifique transitoire ou permanent : maladie signalée, pathologie, allergie alimentaire...

Ce projet d'accueil personnalisé définit :

- la prise en compte des recommandations médicales,
- la description du protocole et les gestes d'urgence à appliquer le cas échéant,
- aucune prescription de médicament ne peut être assurée sans réalisation d'un PAI.

Le directeur d'école élabore ce projet à la demande des parents, avec le médecin scolaire ou de la PMI (protection maternelle et infantile) et l'infirmière scolaire, en lien avec le médecin qui suit l'enfant. Chaque personne s'engageant à participer à son application est invitée à signer le PAI. La demande de PAI est réalisée par la famille, ou proposée par le directeur d'école, toujours en accord et avec la participation active de la famille.

Un tarif spécifique est appliqué en cas de panier repas. Pour des raisons évidentes de sécurité, un enfant ne peut être admis au restaurant scolaire/accueil de loisirs sans PAI complet (PAI signé, ordonnance du médecin, médicaments en plusieurs exemplaires). **Un panier repas sera systématiquement exigé en cas d'allergie alimentaire.**

➤ L'allergie alimentaire

Un enfant souffrant d'allergie alimentaire ou d'intolérance peut être accueilli au restaurant scolaire, si un PAI est établi en bonne et due forme. Chaque matin, le repas est fourni par les parents dans une boîte étiquetée au nom de l'enfant et placée dans un sac isotherme avec un pain de glace, assiette, couverts et verre. Chaque restaurant scolaire dispose d'un réfrigérateur et d'un four micro-ondes dont l'usage est strictement réservé aux repas fournis.



➤ Attention :

- Renouvellement à faire à chaque rentrée scolaire.
- Modification selon l'évolution de la santé de l'enfant, à communiquer au plus vite.
- Transmission impérative à tous les partenaires partageant le temps de l'enfant : école, restauration scolaire et accueil de loisirs.

Tout abandon du PAI en cours d'année, nécessite :

- un courrier d'information à l'attention de l'école et d'Alfa3a,
- la modification d'inscription de l'enfant à la restauration scolaire, auprès d'Alfa3a.
- prévenir le service scolaire de la mairie, en charge de la facturation.





VIE DE L'ENFANT, EMPLOI DU TEMPS

Lundi

Périscolaire : 7h30-8h30
École : 8h30-11h30
Cantine : 11h30-13h30
École : 13h30-16h30
Périscolaire : 16h30-19h15

Mardi

Périscolaire : 7h30-8h30
École : 8h30-11h30
Cantine : 11h30-13h30
École : 13h30-16h30
Périscolaire : 16h30-19h15

Merc.

Accueils de loisirs :
7h30-19h15

Jeudi

Périscolaire : 7h30-8h30
École : 8h30-11h30
Cantine : 11h30-13h30
École : 13h30-16h30
Périscolaire : 16h30-19h15

Vend.

Périscolaire : 7h30-8h30
École : 8h30-11h30
Cantine : 11h30-13h30
École : 13h30-16h30
Périscolaire : 16h30-19h15





CONTACTS UTILES

Pour toute demande concernant le service de restauration (inscriptions, modification ou annulation), les animations et la vie quotidienne du midi, je contacte :

L'ASSOCIATION ALFA3A

En priorité : via vos accès habituels sur le Portail famille

☎ 04 58 41 00 02

✉ divonne.animation@alfa3a.org

Pour toute demande concernant le scolaire, la facturation relative à la restauration scolaire et le transport scolaire, je contacte :

LE SERVICE VIE SCOLAIRE DE LA MAIRIE

Le service scolaire est ouvert au public les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de **8 h 30 à 12 h**.

📍 73, avenue des Thermes - 01220 Divonne-les-Bains

☎ 04 50 20 47 11

✉ scolaire@divonne.fr

Tout changement (déménagement, situation familiale, etc.) doit impérativement être signalé au service scolaire.

Pour toute demande concernant l'accueil du matin, du soir, des mercredis ou des vacances scolaires, je contacte :

L'ACCUEIL DE LOISIRS

📍 Pôle administratif : 22, allée Beaulieu- 01220 Divonne-les-Bains

☎ 04 58 41 00 02

✉ divonne.animation@alfa3a.org

Numéros des sites

Arbère : 07 57 44 87 97

Guy de Maupassant : 07 57 44 86 88

Arc-en-ciel : 07 57 44 87 96

Infos pratiques

Espace famille : www.espace-citoyens.net/divonnelesbains

Pour toute demande concernant l'école, je contacte :

LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Groupe scolaire Guy-de-Maupassant : 04 50 28 73 84

Ecole élémentaire du Centre : 04 50 20 02 65

Ecole maternelle du Centre : 04 50 99 17 40

Groupe scolaire d'Arbère : 04 50 20 29 57

